



Outil de mise en ligne de pétitions

La pétition en ligne est un outil politique et communicationnel formidable. En quelques clics, elle permet de rallier rapidement et efficacement un grand nombre de personnes aux causes qui vous tiennent à cœur.

1) Pétitions en ligne via des sites non gouvernementaux

Démarche :

- Trouver le site qui convient via un moteur de recherche

Exemples de sites gratuits :

<http://www.petitionduweb.com>

<http://www.petitions24.net>

<http://www.petitionenlignecanada.com/>

- Suivre les instructions et remplir le formulaire de demande;
- Ajouter un texte, une photo ou des liens informatifs : une fois rendu sur la page de la pétition, les personnes doivent être convaincues de signer!;
- Une fois terminée, votre pétition sera catégorisée sur le site;
- Certains sites hébergent plus d'une centaine de pétitions... : envoyer le lien exact à l'ensemble de vos contacts et suggérer de faire passer le mot.

Avantages :

- Gratuit et personnalisable;
- Simple et rapide;
- Possibilité d'utiliser du texte, des images, des listes et des liens;
- Il n'est pas possible, même par accident, de signer plusieurs fois la même pétition;
- Vérification des signatures par courriel;
- Signatures facilement imprimables;
- Possibilité d'envoyer un courriel à tous les signataires de la pétition;
- Permet de rejoindre rapidement et simplement beaucoup de personnes sans avoir besoin de se déplacer.

Inconvénients :

- N'a pas la même crédibilité qu'une pétition faite via le site de l'Assemblée nationale;
- Les gens doivent aller sur Internet, mais rien n'empêche de faire aussi des pétitions en papier.

2) Pétition sur le site de l'Assemblée nationale du Québec.

Démarche :

- Choisir le-la député-e qui présentera la pétition à l'assemblée. À l'exception du président de l'Assemblée, tous les député-e-s peuvent entreprendre cette démarche. Idéalement, vous auriez déjà un bon contact ou vous savez que vous partagez cette cause;
- Rédiger un texte qui respecte les règles générales sur le contenu des pétitions.

Pour consulter la liste des député-e-s et leurs coordonnées*; pour connaître les critères généraux sur les contenus des pétitions et pour toutes autres informations, aller sur le site :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/lancer-petition.html>

Avantages :

- Le texte sera présenté à l'Assemblée nationale du Québec;
- Il aura aussi une légitimité politique.

Inconvénients :

- Le député a le droit de refuser de présenter la pétition;
- Le contenu des pétitions est soumis à certaines règles.

Parlons en des pétitions!

Quoi que vous fassiez, l'émission de votre pétition en ligne doit impérativement être suivie d'une minicampagne de communication et de diffusion.

On doit non seulement la retrouver facilement, mais aussi en connaître l'existence. Ceci peut s'effectuer avec peu de ressources, par le biais des médias sociaux, entre autres.

Certains sites vous proposent également de créer un évènement public consultable par tous sur des réseaux sociaux tels que Facebook.

Intégrer des liens sur votre site vers la pétition, diffuser un communiqué, demander à vos alliés (le RQGE par exemple) de la faire circuler.

En vous souhaitant un franc succès dans vos démarches!

Note : les pétitions « en chaîne » qui consiste à faire circuler une pétition papier qu'une X^{ème} personne est chargé de poster sont désuètes et non efficace. Préconiser les pétitions en ligne s'avère plus gagnant.